

**CHAIRE** de recherche  
en immigration, ethnicité  
et citoyenneté (CRIEC)  
UQAM

**Observatoire  
international  
sur le racisme  
et les discriminations**



## *Vers un plan d'action de lutte contre le racisme et la discrimination subis par les peuples autochtones: principaux défis et enjeux*

Débat public organisé par l'Observatoire sur le racisme et les discriminations, en collaboration avec la Commission canadienne de l'UNESCO dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme 2014

Compte rendu du débat public tenu le vendredi 28 mars 2014, 18h00 à 20h45  
Salle DS-R510, Pavillon J.-A. DeSève, UQAM

*Par Caroline Tanguay*

**Paul Eid**, professeur au département de sociologie de l'UQAM, amorce la conférence en spécifiant son déroulement.

Il cède la parole à **Micheline Labelle**, professeure au département de sociologie et titulaire de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC), qui expose en guise d'introduction ce qui a motivé l'organisation de ce débat sur un plan d'action pour lutter contre le racisme. Elle rappelle quelques moments-clés étant survenus en la matière depuis 2001. Notamment, en 2001, la *Conférence de Durban contre le racisme* exhorte les États à nommer le racisme. En 2004, l'UNESCO crée la Coalition internationale des villes contre le racisme. En 2006, dans le cadre de l'élaboration de la Politique québécoise de lutte contre le racisme, les Autochtones ne sont pas visés par les consultations. En effet, comme les Autochtones sont reconnus comme des nations à part entière, ils ne désirent pas être amalgamés avec les minorités ethniques et racisées. La même chose s'était produite lors de la Commission Boucard-Taylor. En 2008, le plan de lutte contre le racisme est dévoilé et n'inclut pas les Autochtones. En 2011, au terme du colloque *Pour un Québec fier de ses relations avec les Premiers Peuples : politique et plan d'action pour contrer le racisme*, tenu à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), les organisateurs et participants ont adopté une Déclaration demandant au gouvernement du Québec d'adopter, en concertation avec l'Assemblée des Premières Nations, une politique et un plan d'action concernant spécifiquement la lutte contre le racisme et la discrimination envers les Premières Nations. La Déclaration considère que la politique devrait concerner les éléments suivants : la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones, des causes systémiques du racisme, de ses

diverses manifestations, de ses conséquences sur les personnes et que soit instauré, chaque année, un Mois de l'histoire des premiers peuples ([voir site internet de la CRIEC](#)). Micheline Labelle salue le fait qu'en 2013, le document de consultation pour l'élaboration du plan d'action a finalement été dévoilé. C'est dans ce contexte que la CRIEC a jugé pertinent d'organiser un débat pour discuter de pistes concrètes à mettre en œuvre pour contrer le racisme envers les autochtones. En remerciant les panélistes de leur contribution au débat, elle cède la parole à Paul Eid, animateur du débat. À son tour, Paul Eid cède la parole à Viviane Michel.

**Viviane Michel** est présidente de l'organisation Femmes Autochtones du Québec (FAQ). Elle débute sa présentation en disant que la discrimination est vécue par son peuple, le peuple Innu, depuis les premiers contacts avec les Européens, de sorte qu'il est considéré comme appartenant à une minorité. Or, ce qu'*innu* signifie en innu, c'est « être humain ». Selon Viviane Michel : « vous êtes tous des Innus, sauf qu'on parle une langue différente et on a une culture différente ». Elle explique ensuite que la Fédération des Femmes autochtones du Québec mène une lutte contre le racisme et pour les droits des Autochtones, tout en se concentrant sur les questions touchant les femmes.

Avant 1985, les femmes autochtones qui se mariaient avec des hommes non-autochtones étaient exclues des communautés et perdaient de facto leurs « droits » en tant qu'Autochtones. Toutefois, les hommes autochtones qui mariaient avec des femmes non-autochtones gardaient leur statut d'Autochtone. Les femmes s'étant mariées avec des non Autochtones ainsi que les enfants « 6.1 » et « 6.2 » issus de ces unions ont lutté contre cette discrimination et ont finalement regagné leur statut après que la cause se soit rendue jusqu'en Cour suprême. Les catégories de « 6.1 » et « 6.2 » demeurent encore accolées aux enfants issus de ces unions : « Chez nous, ce n'est pas nous qui décide qui est autochtone ou non-autochtone. Tout est décidé par le gouvernement ». De telles politiques touchent surtout les femmes parce que ce sont elles qui transmettent la langue et la culture. Dans le cas où une femme autochtone ne déclarerait pas la paternité de son enfant, il sera reconnu comme ayant un père québécois. Cela consiste en une forme contemporaine d'assimilation et l'organisation FAQ est justement là pour faire de la conscientisation auprès des Québécois et de la communauté. Si Viviane Michel admet l'importance de reconnaître des événements historiques comme le colonialisme, les pensionnats et les impacts du colonialisme, l'approche de la FAQ, consiste à ne pas encourager la victimisation ni culpabiliser les gens. La première étape selon elle, c'est que les peuples se côtoient, se connaissent et entendent la vraie histoire.

Bien des mémoires ont été déposés auprès du gouvernement, notamment sur le racisme, la discrimination ou la violence vécues par les peuples autochtones, mais ça n'aboutit bien souvent à rien. Ils se doivent de faire cet exercice depuis 35 ans avec l'Assemblée des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, car en cas de manquement, ils pourraient « manquer le bateau ». Ce qui la décourage, c'est que les Autochtones ne sont jamais consultés, et ce, même lorsqu'ils déposent des documents. Ils se sentent complètement ignorés. Ainsi, si l'organisation FAQ prône la non-violence, Viviane Michel entrevoit que cette invisibilisation fasse en sorte que la « patate va sauter ». Elle invite donc les non-autochtones à se rallier à eux, à ajouter leurs forces, mais également parce que les non-autochtones sont souvent plus éduqués et que le changement passe par l'éducation populaire.

Femmes Autochtones du Québec est un organisme qui s'allie à d'autres organisations, tant ici qu'à l'international. Comme les femmes autochtones sont une catégorie de personnes encore plus discriminées et ignorées, il importe de s'unir, de travailler ensemble et de faire de l'éducation populaire. Tisser des liens peut également permettre de montrer les autres facettes des autochtones que l'image négative souvent véhiculée. Viviane Michel donne l'exemple de la Fédération des Femmes du Québec (FFQ) avec qui elles sont alliées, bien qu'elles s'en soient dissociées. Les femmes de la FFQ sont allées dans leur communauté et elles ont maintenant de grands liens de sororité. C'est toutefois un défi de se faire respecter dans ses différences. En effet, tandis que le féminisme de la FFQ est plutôt radical, il y a une division sexuelle du travail dans les communautés autochtones.

**Mélissa M. Dupuis**, militante du Mouvement Idle No More, débute sa présentation en remerciant les Mohawks pour leur accueil sur des terres non cédées. Les pistes d'action pour lutter contre le racisme et la discrimination envers les Autochtones peuvent commencer par de petits gestes tels que celui de reconnaître que nous sommes des visiteurs sur leurs terres. Un territoire doit être partagé parce que la conception de la propriété réfère à la manière d'utiliser le territoire plutôt qu'à la vision capitaliste qui dit qu'un territoire doit être séparé et possédé ; la terre est un être vivant qui doit être partagé avec autres êtres vivants.

Mélissa Dupuis retrace son processus d'engagement dans le mouvement Idle No More. C'est avec l'adoption des lois fédérales C-38 et C-45 qu'elle a compris que l'économie prend le dessus sur l'environnement. Si Idle No More est loin d'être le premier mouvement, c'est peut-être celui qui est le plus visible sur le plan médiatique, notamment parce que les médias sociaux ont beaucoup été utilisés. Avec Idle No More, madame Dupuis déconstruit deux idées phares, soit celle selon laquelle les personnes luttant contre les discriminations et pour l'environnement sont perçues comme utopiques et idéalistes et celle selon laquelle les Autochtones souhaitent simplement revenir à la chasse et vivre en forêt. Pour elle, le seul fait de nommer la nation à qui appartenait le territoire sur lequel on est, même en tant que non autochtone, permet de sortir de la logique mythique de l'histoire et de rappeler que les Autochtones sont des êtres réels.

Mélissa Dupuis explique que deux formes de discrimination s'appliquent aux autochtones. La discrimination *extra*, c'est celle qui remet en question l'identité des personnes autochtones, leur « indianité », notamment pour les métis. La Loi sur les Indiens, dont elle souligne au passage le caractère patriarcal, demandait de fournir de preuves réelles attestant le statut d'Indien. Elle considère que c'est à chacun de décider de son identité. Par exemple, comme elle est née d'un père québécois et d'une mère innue, elle est légalement née 6.2, mais elle est redevenue 6.1 parce que sa communauté a décidé de redonner le statut d'Indien à tous ceux et celles qui l'ont perdu avant 1985. Or, elle s'identifie comme femme innue. La discrimination *intra*, c'est le racisme vécu à l'intérieur des communautés de base. Par exemple, pour une femme, vivre en ville, avoir étudié ou avoir un mari québécois retiraient l'indianité selon la Loi sur les Indiens. Pourtant, depuis que la loi a changé en 1985, les mentalités sont demeurées les mêmes. L'identité autochtone est affaiblie au point où il est difficile de critiquer de l'intérieur, alors que pour Mélissa Dupuis, il est primordial de formuler des critiques. Les discriminations racistes proviennent également du fait que plusieurs Autochtones ne se

connaissent pas bien eux-mêmes, en raison des programmes d'éducation. Dans les communautés, les écoles sont sous-financées, alors beaucoup de parents envoient leurs enfants dans des écoles situées en dehors de la communauté. Ainsi, Mélissa Dupuis a découvert l'histoire des Autochtones par elle-même, puisque'on lui a enseigné l'histoire occidentale à l'école.

Le racisme foncé était sous-jacent aux pensionnats. Il est aujourd'hui exemplifié par la Charte des valeurs québécoise. Pour Idle No More, il s'agit d'un projet de loi électoraliste basé sur la même idéologie que celle derrière la Loi sur les Indiens, c'est-à-dire une prétention à savoir ce qui est bon pour l'Autre et à vouloir l'aider en l'excluant du processus. Contre le « racisme gris », les Mohawks bloquent les trains de Via Rail parce que le gouvernement fédéral ne reconnaît pas la disparition des femmes autochtones. Ils attaquent des secteurs économiques pour faire pression et se faire entendre. Le « racisme gris pâle », correspond à des pratiques d'appropriation culturelle. À titre d'exemple, la compagnie de croustilles Yum Yum avait retiré le petit Indien dessiné sur les sacs de chips pendant la Crise d'Oka, de peur que leurs ventes chutent, mais il a récemment été réintroduit. Idle No More a donc perturbé le compte Facebook de la compagnie pour s'y opposer et demander de retirer les produits qui portent ce symbole et qui reproduisent le racisme. Elle considère que sa génération a vécu le racisme « gris pâle ».

En guise de pistes de solution, madame Dupuis propose de réaffirmer le caractère autochtone des lieux publics, d'offrir des cours de langues autochtones aux non autochtones et de parler davantage des cultures autochtones à l'école. Ce sont des pistes qui ne coûtent pas cher, mais qui pourraient s'étendre à l'ensemble de la société et à l'enrichir.

**Pierre Lepage**, anthropologue de formation, a travaillé pendant 33 ans à la Commission de la jeunesse et des droits de la personne, et il a peu à peu pris conscience de la question autochtone. En raison de son expérience auprès de diverses communautés, il participe présentement à l'élaboration du Plan d'action et informe l'assistance de son devoir de réserve à ce sujet. Toutefois, il mentionne que les journées de consultation se sont très bien déroulées : les représentants des syndicats ainsi que la Ligue des droits et libertés ont respecté la parole des autochtones.

D'entrée de jeu, Pierre Lepage rappelle que le racisme et la discrimination se construisent sur des réalités sociales et politiques. En 1995, lorsqu'il a rédigé son essai sur les liens entre le racisme, les discriminations et les autochtones, il n'y avait presque rien dans la littérature en la matière, à l'exception des écrits de Daniel Salée. Son essai, écrit alors qu'il travaillait à la Commission des droits de la personne, expose ses malaises, notamment par rapport au fait que la Charte canadienne des droits et libertés est un recours pour les personnes, mais que le racisme et les discriminations touchent des collectivités. À ce propos, il mentionne que la Convention de l'ONU sur l'élimination des discriminations conçoit non seulement leur impact sur des individus, mais également sur des collectivités. De même, la définition donnée au racisme par l'UNESCO correspond à la fois aux rapports entre individus et entre les peuples. Les voies d'entrées à l'ONU passent par le fait d'être reconnu comme un État, une ONG accréditée ou dans le cadre des études spéciales. C'est la voie privilégiée pour les peuples autochtones. Ainsi, les

rapports Santa Cruz (1971) et Martinez Cobo (1987) se sont penchés sur les discriminations à l'égard des peuples autochtones.

Les discriminations à l'égard des autochtones prennent plusieurs formes. La discrimination directe concerne, par exemple, l'accès au logement. La discrimination indirecte réfère notamment au fait que certaines populations soient concentrées dans des emplois moins bien rémunérés. La discrimination systémique renvoie aux lois, règles, pratiques dans les organisations et politiques qui maintiennent un effet d'exclusion pour un groupe ou une collectivité. Par exemple, la Loi sur les Indiens impose des limites en matière de fiscalité qui sont un obstacle au développement des communautés.

En ce qui concerne l'enjeu de l'intégration, la conception de l'égalité des chances correspond plutôt à une approche misant sur les droits individuels, alors que les Autochtones forment des nations. Elles ont une perspective de survie collective à l'égard de laquelle nous avons des responsabilités. S'il ne faut pas abandonner l'intégration, elle ne doit pas être synonyme d'assimilation, car il s'agit plutôt de privilégier l'autogestion et l'autonomie. Ainsi, il ne faut pas oublier que les Autochtones vivent tant en communauté qu'en milieu urbain. Les politiques mises en place doivent donc assurer aux Autochtones hors réserves d'avoir accès, par exemple, à un logement adéquat. En effet, vivre en ville ne veut pas dire qu'on renie son statut d'autochtone et qu'on veut être traité de la même manière qu'un Québécois.

Au Québec, des programmes d'accès à l'égalité permettent à des catégories de personnes historiquement exclues de certains domaines d'emplois d'y accéder. Or, rendre obligatoire le fait que les organisations étatiques emploient une certaine proportion d'Autochtones en appliquant de tels programmes pourrait avoir des effets pervers sur les communautés. Par exemple, que des commissions scolaires fassent du maraudage dans les écoles des communautés pour recruter des professeurs autochtones pourrait être très nuisible. Pierre Lepage souligne ici que c'est moins avec des programmes qu'avec des ententes négociées entre le gouvernement et les Autochtones que ces derniers peuvent obtenir des gains pour leurs communautés.

Monsieur Lepage rappelle qu'en 1969, Jean Chrétien proposait le Livre blanc, une politique d'assimilation déguisée en politique d'accès à l'égalité individuelle formelle. Dans la Charte des valeurs québécoises, rien n'est prévu pour protéger les Autochtones parce qu'ils ne sont pas considérés comme des minorités ethniques. Or, il relativise également les craintes et l'état d'esprit derrière une telle charte en mentionnant au passage que, « n'en déplaise à Hérouxville », le seul cas de lapidation qui a été recensé au Québec s'est produit contre un Autochtone, pendant la crise d'Oka, et ce, en toute impunité.

**Daniel Salée**, professeur de sciences politiques à l'Université Concordia, présente une perspective antiraciste et anticoloniale sur la question. Il mentionne d'entrée de jeu qu'il est important de rappeler que la conférence se tient en territoire autochtone, comme Melissa M. Dupuis le mentionnait. Il pose ensuite la question suivante : « Qu'est-ce qui nous fait croire que le plan d'action va faire changer les choses? Ce n'est pas la première fois qu'on essaie de régler ce problème et qu'on reconnaît qu'il y a du racisme. »

Le rapport d'une recherche menée à Val-d'Or sur les travailleurs communautaires et les peuples de nations algonquines et criées a permis de mettre en lumière que malgré la reconnaissance de l'importance de s'adapter aux réalités autochtones, le fardeau de la

responsabilité de l'échec des programmes et plans d'action est toujours porté par les Autochtones. Cela démontre ce que le racisme doit à l'exercice du pouvoir hégémonique d'un groupe qui se veut en position de supériorité, tant en ce qui a trait à ses normes qu'à ses valeurs, et ce, au détriment d'un autre groupe.

Selon Daniel Salée, la grande faiblesse des initiatives contre le racisme, tant actuelles que passées, c'est de ne pas avoir fait de réflexion préalable sur le racisme et son fonctionnement. On a davantage tendance à pathologiser le racisme, mais il faudrait plutôt prendre acte des processus de différenciation sociale, des rapports sociaux de pouvoir et de domination qui se déclinent d'un groupe sur un autre pour rendre ces rapports-là inopérants. Une telle démarche requiert des connaissances préalables sur ce qui rend le racisme possible et une attitude critique par rapport aux avantages indus que l'histoire procure aux non-autochtones. Cela implique d'admettre que les non autochtones ont été des bénéficiaires directs des actes de spoliation commis contre les peuples autochtones. Même si on n'y est pour rien, l'histoire est truffée de rapports de domination et c'est ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir certains privilèges et normes que nous imposons aux autres sans se soucier de savoir si cela contrevient aux normes des autres peuples.

Daniel Salée considère que jusqu'ici, nous avons navigué sur des eaux moins tumultueuses via l'empathie auprès des victimes ou l'accent mis sur la reconnaissance des cultures autochtones. Bien que ces pistes ne soient pas mauvaises, elles détournent l'attention des rapports de pouvoir et d'inégalité entre Autochtones et non Autochtones pour construire une image aseptisée et mythique de l'Autochtone. L'enjeu de fond est oublié. De même, le plan d'action est ouvert et bienveillant, mais il se place à l'intérieur du cadre étatique. Ce cadre pose problème pour une volonté véritable d'éradiquer le racisme, car si l'État prête effectivement l'oreille, il en viendra, au bout du compte, à statuer unilatéralement sur ce qui lui convient compte tenu de ses propres intérêts et non de ceux des peuples autochtones. En effet, l'État libéral et démocratique n'est pas programmé pour opérer les transformations radicales qui seraient pourtant nécessaires. L'imaginaire rationnel, positiviste et universaliste disqualifie d'emblée une compréhension de la réalité qui ne se situe pas à l'intérieur de ces schèmes de pensée. Tandis que les États canadiens et québécois ont, depuis leur origine, servi à légitimer les actes de dépossession capitalistes de ces gens venus d'ailleurs pour s'arroger un bout d'Amérique ainsi que les rapports sociaux de domination qui en découlent, le racisme d'État s'est constitué pour justifier cette dépossession et cette spoliation des Autochtones.

Aujourd'hui, l'État confine encore les Autochtones au rôle de demandeurs en attente, de mineurs. Même si les politiques sont faites en leur faveur, la prépondérance des non Autochtones demeure intacte et le rapport de pouvoir n'est jamais remis en question.

Convenant que son discours est désespérant, Daniel Salée ajoute qu'il faut enrayer les fondements de la logique raciste et faire une césure assez radicale. L'histoire montre que le changement ne viendra pas de l'État canadien ou québécois, mais des personnes autochtones racisées qui vont remettre en question le cadre institutionnel et rompre avec lui. Cela implique l'engagement dans une lutte ainsi que la détermination des peuples autochtones et autres groupes racisés pour obliger le racisant à se départir de ses habitudes.

Pour conclure, M. Salée raconte qu'une marche contre le racisme est organisée depuis quatorze ans à Val-d'Or. Il considère que cet événement a sans doute aidé à sensibiliser les non Autochtones et à diminuer les tensions, mais il ajoute que ce genre d'initiative n'apporte pas de changement radical.